





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1355**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13218- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ATTRIBUTION PREMIER ACOMPTE 2011**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON, M. Christian PEREZ

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10****RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

-

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ATTRIBUTION PREMIER ACOMPTE 2011 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Soucieuse de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité des chances sur l'ensemble de son territoire, la Ville d'Aix-en-Provence soutient depuis de nombreuses années les structures associatives de proximité qui répondent aux nombreux besoins des habitants.

Il s'agit tout particulièrement des trois équipements de proximité suivants :

- l'Association Socio-Educative Alphonse Daudet (ASEAD),
- l'Association de gestion du centre Albert Camus,
- l'Association Culturelle et Sportive Le Calendal (ACS Le Calendal).

Deux d'entre eux (A. Camus et ASEAD) sont même reconnus et labellisés par d'autres partenaires publics tels que la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (attribution d'une Prestation de Services Animation Locale).

Ces associations de proximité, véritables acteurs du lien social, interviennent sur les territoires prioritaires de Corsy, d'Encagnane et Pinette-Beauregard en complémentarité du travail réalisé par les six centres sociaux de la Ville.

Aux côtés de ces opérateurs naturels de la cohésion sociale, ils développent au quotidien des actions pluridisciplinaires de qualité destinées à un public intergénérationnel de plus en plus nombreux (350 familles adhérentes, 700 usagers) ; leurs principales activités étant :

- l'accueil de loisirs sans hébergement (3-12 ans) pour favoriser la socialisation et la réussite éducative des enfants,

- un pôle d'accompagnement à la scolarité et à la fonction parentale en complément du travail réalisé par l'Education Nationale,
- des pôles ressources jeunes (13-16 ans / 17-21 ans), en lien avec des acteurs de la prévention, de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle, notamment à A. Camus et ASEAD,
- de nombreuses activités pour l'épanouissement des familles,
- des animations de quartier pour valoriser l'image de ces territoires et développer le lien social.

Cette reconnaissance s'est illustrée par la reconduction de la convention pluriannuelle de fonctionnement (2010-2012) validée lors du conseil municipal du 09/12/2009.

Au travers de cette convention en vigueur, des moyens directs et indirects leurs sont alloués permettant d'accueillir dans de bonnes conditions leurs nombreux adhérents et usagers.

Par ailleurs, la Ville octroie des subventions spécifiques dans le cadre de dispositifs tels que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ou le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Conformément à l'article 3 de la convention de partenariat (2010/2012), la Ville attribuera une subvention annuelle de fonctionnement de 28 000 € dont les modalités de versement sont les suivantes :

- 50% en début d'année,
- Le solde au début du second semestre.

Nom de la structure	Subvention attribuée en 2009	Subvention attribuée en 2010	Premier acompte 2011
Association Culturelle et Sportive Le Calendal	28 000 €	28 000 €	14 000 €
Association Socio-éducative Alphonse Daudet	28 000 €	28 000 €	14 000 €
Association de Gestion du Centre Albert Camus	28 000 €	28 000 €	14 000 €

Ces propositions ont été validées en date du 09 novembre 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** pour chaque structure, citées, le versement d'un acompte de 14 000 euros sur la subvention annuelle de fonctionnement suivant les modalités définies ci-dessus ;
- **DIRE** que le montant global de 42 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire N° 92422 6574 2124 " des subventions aux équipements de proximité " qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.1355 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -
ATTRIBUTION PREMIER ACOMPTE 2011**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Charlotte BENON, Mme Sophie JOISSAINS

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**